## Location avec Piscine délabrée

Par yapasdequoi

C'est quand même assez facile de mettre un grillage autour...

Mais c'est le bailleur qui choisira la solution.

Par Smowee13
Bonjour,
en novembre 2023 j'ai emménagé dans un logement avec extérieur, il figure dans cet extérieur une piscine dans un état lamentable. Lors de la signature et après discussion avec le propriétaire, il n'a souhaité marqué celle ci dans le bail, car il hésitait à la remettre en état ou à la supprimer, et m'as dit que s'il la remettait en état ce serait un « cadeau », mais voilà que les beaux jours arrivent et rien n'a été fait, les crapauds s'y installent et font un vacarme dont les voisins se plaignent souvent, et je n'arrive à avoir aucun retour de mon propriétaire, il fait le mort. Il s'était engagé à soit la remettre en état soit la reboucher. Aujourd'hui je n'ai qu'un trou béant au milieu de ma terrasse, et au delà d'être affreux, c'est dangereux, je ne peux pas recevoir du monde et encore moins des enfants de peur qu'ils tombent la dedans. J'ai aujourd'hui fais une énième relance, mais dans le cas ou je n'obtient aucun recours non plus, pourriez vous me donner des conseils sur la suite? Mon propriétaire est-il dans son droit concernant la piscine? Malgré le danger qu'elle représente?
Je vous remercie d'avance
cordialement
Par yapasdequoi
Bonjour, De quel danger parlez vous exactement ? Une piscine enterrée doit être équipée d'un dispositif de sécurité : abri, alarme, barrière ou couverture.
DE plus l'article 6 de la loi 89-462 impose des obligations au bailleur : Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé,
Vous pouvez donc mettre en demeure le bailleur de mettre fin à ce danger. Sinon vous pourrez l'y contraindre par voie de justice.
Toutefois n'espérez pas qu'il rénovera la piscine, il va plutôt remplir le trou de terre.
Par Smowee13
Bonjour, Merci pour votre réponse. Concernant le risque, j'entends le risque de chute, la piscine est à moitié vide et pleine de détritus, et n'est pas protégée par des barrières ou autre et est en plein milieu de la terrasse. Il y a bien une alarme, bien que je doute de son fonctionnement, mais la piscine n'étant pas en eau elle n'as aucun intérêt.
Concernant le débouchage de celle-ci, même avec de la terre, au vu des dimensions assez hors normes de celle-ci, le tarifs est plus ou moins équivalent. Néanmoins l'une ou l'autre solution me conviendrai très bien